

QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

Avis public est par les présentes donné, par la soussignée, que lors d'une prochaine assemblée du conseil municipal de la Ville de Chambly qui se tiendra le 17 mars 2026, au Pôle culturel de Chambly situé au 1625, boulevard De Périgny à Chambly, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure au 915, rue Saint-Jean, visant à permettre la création d'un lot de 14,5 m de large, au lieu de 15,0 m de large.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

De plus, les citoyens intéressés pourront transmettre leur question ainsi que leur commentaire par courriel à l'adresse suivante : greffe@ville.chambly.qc.ca ou par écrit au Service du greffe au 1991, boulevard de Périgny, bureau 200, Chambly (Québec) J3L 4C3.

Les correspondances devront être reçues avant le 16 mars 2026. Elles seront par la suite transmises au conseil municipal.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

DONNÉ À CHAMBLY
Ce 27 février 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nancy Poirier'.

Me Nancy Poirier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉROGATION MINEURE

915, rue Saint-Jean

Je, soussignée, Me Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office, que j'ai fait publier l'avis ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 27 février 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 27^e jour du mois de février 2026.



Me Nancy Poirier
Greffière